



Intitulé du projet : PERMIS SPORT EMPLOI Convention n°201803022

Mise en concurrence

Cahier des charges de consultation : prestations de services

Objet : Opération Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Cadre réglementaire :

- Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance n° 2015-1163 du 23 juillet 2015 et du décret 2015-1904 du 30 décembre 2015 relatif aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics

- Le Programme Opérationnel National IEJ s'inscrit dans le cadre d'intervention du règlement FSE n°1304/2013 du parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et plus particulièrement dans :

O Axe prioritaire 1 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi

O Objectif thématique/ priorité d'investissement/objectif spécifique 1.8.2.1 : « Proposer une solution d'emploi ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET.

1. Contexte du projet global

Mise en œuvre d'un projet cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2020.

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes européens les plus en difficultés.

2. Le public visé par l'opération

Les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (dénommés NEET), et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi.

3. Objectifs généraux

Nous accueillerons ces jeunes, afin de proposer des prestations adaptées aux besoins, aux projets et aux envies des jeunes en mettant en œuvre le parcours suivant :

- Phase de diagnostic
- Se préparer à l'entreprise ou à la formation
- Développer la mobilité
- Développer des savoir-être et l'engagement citoyen
- Développer la confiance en soi

4. L'équipe dédiée est constituée par :

- 1 chargé de mission



5. L'Objet de la Consultation

5.1 Les objectifs généraux de la prestation

- Obtenir leur permis de conduire afin de lever les obstacles liés à la mobilité professionnelle

Module 1 : Formation au permis de conduire

Objectifs de la prestation :

Chaque jeune devra bénéficier d'un forfait de cours de code et de cours de conduite : dans le cadre de ce forfait, le candidat a droit à minimum : 26 séances de code d'une durée de 3h, 30h de conduite ; 3 passages à l'examen du code et 2 passages à l'examen de conduite

Résultats attendus :

Obtention du permis de conduire dans la limite de 12 jeunes en moyenne par session (3 sessions programmées)

5.2 La constitution des groupes de jeunes

Elle sera réalisée par le chargé de mission en fonction des besoins des jeunes durant leurs parcours d'accompagnement. Les jeunes accèdent au dispositif IEJ.

5.3 La période de réalisation et la durée des modules

La prestation est programmée à partir du 01/08/2019 au 31 décembre 2020. Au total un minimum de 36 jeunes seront concernés au fil de 3 sessions.

Avec un démarrage effectif début aout 2019

5.4 L'offre de prestation

Nous allons favoriser les prestataires qui auront mis en place une dimension sociale dans leur façon de procéder.

Nous choisirons une auto-école qui s'adapte aux jeunes et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, en s'inscrivant de ce fait dans un esprit d'accompagnement et de suivi.

Qu'attendons-nous dans son offre ?

- Sa compréhension du projet, de la typologie des jeunes NEET et du module dans ce projet
- Sa méthode pédagogique d'intervention
- La description des outils pédagogiques qu'il utilisera
- Sa méthode d'évaluation des acquis des jeunes
- Une fiche de présentation de sa structure et ses références sur la thématique concernée (+ extrait Kbis ou fiche INSEE)
- Le CV des intervenants mentionnant leur formation et leurs expériences
- Le coût de l'intervention

6. Les modalités de suivi pédagogique et administratif

Le prestataire devra :

- Mettre en œuvre tous les états de présence nominatifs avec émargement des jeunes et des intervenants (émargement collectif et individuel, code et conduite), les fiches de temps prévus dans le cadre de l'opération et dont les originaux de ces documents lui seront remis par le commanditaire
- Fournir les attestations de réussites code et permis
- Signaler toute absence ou problématique rencontrée au chargé de mission de l'action
- Respecter les obligations de publicité inhérentes au FSE en apposant les logos normés sur tout support pédagogique qu'il utilisera pour l'action



7. Les critères et modalités d'appréciation des candidatures

7.1 Critères :

- Technique : nature et éligibilité du module au regard du bénéficiaire et des dépenses, respect des critères du cahier des charges
- Financier : cohérence du coût de la prestation au regard du contenu de l'action et offre la plus avantageuse économiquement

7.2 Modalités :

- Une réponse sur la complétude du dossier sera notifiée sous 48 heures à tous les prestataires ayant candidaté
- Un Comité de sélection d'engagement validera le choix du prestataire sélectionné.
- Un avis de notification motivé (favorable, favorable sous réserve ou défavorable) sera adressé à chacun des prestataires ayant répondu à la consultation entre 2 et 4 semaines suivant la date de clôture de l'appel à projet.

7.3 Les modalités de contractualisation, de paiement avec pièces exigées

Le prestataire retenu par module fera l'objet d'un contrat de prestation l'engageant à réaliser la prestation. Le paiement de la prestation s'effectuera sur présentation :

- D'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée avec le nombre de participants réellement accompagnés
- De l'attestation de démarrage
- Des feuilles d'émargements collectif et individuel
- Attestation de réussite Code et Permis

Une fiche de « service fait » signée par le Responsable de l'entreprise prestataire attestera de la réalisation de la mission.. Les parties prenantes au contrat pourront, avec entretien préalable, mettre fin par courrier recommandé à la prestation en en motivant sa cause.

8. Les pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement être constitué des pièces suivantes pour être éligible :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action, dans le respect du cahier des charges
- Le (ou les) CV de(s) intervenant(s) affecté(s) à l'action
- Un devis

9. La date limite de dépôt des candidatures

La date limite des dépôts de candidature est le 16 juillet 2019 ; les offres seront à adresser à FACE METROPLE EUROPEENNE DE LILLE par mail ou voie postale.

- par courrier à l'adresse suivante : FACE METROPLE EUROPEENNE DE LILLE 20/1 Rue de Tournai à Lille 59 000
- par mail à l'adresse suivante : face.lillemetropole@fondationface.org